

Déclaration liminaire UNSA-Education – CTSD du 26 janvier 2022

M. l'IA-DASEN, Mesdames et Messieurs de l'Administration, chers collègues,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour débattre de la répartition des moyens d'enseignement dans les établissements du second degré du Var à la rentrée 2022. Cette instance fait suite au CTA du 19 janvier dernier, qui faisait lui-même suite aux décisions ministérielles de la fin 2021. Nous sommes donc au cœur de ce long processus qui aboutit généralement, du moins au niveau des préoccupations concrètes des collègues, aux mesures sur les postes au mois de mars.

Notre département comptera, d'après les prévisions, 484 élèves de plus qu'à la rentrée 2021. Toutefois, ce chiffre, dans les documents présentés ici, n'apparaît pas puisque les calculs se font de prévisionnel à prévisionnel, et non de constat à prévisionnel. Or la différence se fait sentir sur la distribution des moyens de façon très conséquente ; nous annoncions au CTA que d'après nous les lycées risquaient d'être les principales victimes de la saignée cette année, les collèges ayant été sacrifiés pour la rentrée 2021. A la lecture des documents, nous ne nous étions malheureusement pas trompés : dans les LGT en pré-bac, le coup est rude ! Ce sont 748 heures de DGH qui disparaissent. Le principe de la dotation au H/E et l'erreur de prévision concernant les redoublements en terminale l'an dernier expliquent cette catastrophe que nos collègues prennent de plein fouet. Comment leur expliquer les mesures de carte scolaire à venir, avec des classes surchargées et des marges réduites à peau de chagrin ? Comment leur expliquer que la baisse des heures sera principalement une baisse d'heures postes, bien plus que de HSA ? La colère qui a agité de nombreux collègues l'an dernier face à la dégradation de leurs conditions de travail risque de s'étendre et de largement s'amplifier dans les LGT, pris dans la logique mortifère des économies à réaliser et de la volonté de bourrer les classes à tout prix.

Dans les collèges, c'est le temps du répit. Des variations liées à la seule démographie, donc des moyens en plus, mais sans allègement de la pression terrible engendrée par les changements de seuil de l'an dernier. La fatigue accumulée va s'amplifier. Point résolument positif, les heures attribuées sont davantage des heures postes et moins des HSA, permettant ainsi bien plus de respiration sur les postes en collège, comme nous le verrons sans doute au mois de mars. Concernant les documents, la distinction entre les moyens des SEGPA et les sections « classiques » des collèges est une bonne chose pour plus de clarté dans la grille d'attribution des moyens, mais rend parfois la

comparaison avec la situation précédente plus difficile. Nul doute que l'an prochain, nous serons à cet égard dans une situation plus confortable, et l'évolution peut être saluée. Dans les LP, le H/E augmente légèrement, mais c'est surtout lié à la chute des effectifs prévus.

Enfin, concernant la réserve départementale, désormais fléchée et détaillée, nous pouvons saluer la transparence de cette mesure, même si nous n'avons du coup aucune visibilité sur ce qui se faisait avant. Nous avons encore du mal à comprendre les différences entre marge de gestion et réserve de gestion, et espérons pouvoir obtenir des explications détaillées au cours de la séance.

Merci de votre attention.

*Pour l'UNSA-Education 83 et le SE-Unsa 83
Frédérique Soulet Romain Dalbès*



enseignants de l'Unsa - 83

